

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 AVRIL 2023

### PROCES VERBAL DES DEBATS DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Madame Marie-Ange GRONDIN, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Hélène DONATO, Monsieur Cédric SANTUCCI, Monsieur André LAMY, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Alain VULTAGGIO, *qui a donné procuration à Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA*  
Monsieur Alexandre MICHEL, *qui a donné procuration à Monsieur Frederic BRUNEL*  
Madame Nadia ARCHIMBAUD, *qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ*  
Monsieur Bruno VIGUE, *qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI*  
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, *qui a donné procuration à Madame Delphine PERRET*  
Madame Marie-Joelle SALEM, *qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA*  
Monsieur Alex DUMAGEL, *qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA*  
Madame Julie FERNANDEZ, *qui a donné procuration à Madame Cathie HARTMANN*  
Madame Danielle RIGNAC, *qui a donné procuration à Monsieur Daniel DAVOINE*

Absent : Monsieur Christophe LEFEVRE,

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Joël PASSEMARD, désigné, prend place au Bureau.

\*\*\*\*\*

**Eddy VALADIER** : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'engager ce Conseil Municipal du Mardi 4 avril 2023 en procédant à l'appel.

*M. le Maire procède à l'appel.*

**Eddy VALADIER** : Le quorum étant atteint, nous pourrions valablement délibérer. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. PASSEMARD. Je le vois ravi.

**- Approbation du procès-verbal des débats du 07 février 2023**

**Eddy VALADIER** : Il y a peut-être des signatures qui nous manquent, notamment, pour les procès-verbaux des débats de certains conseils municipaux. M. GRAVIL passera dans les rangs pour régulariser.

Vous avez reçu le procès-verbal des débats et des délibérations que nous aurons à évoquer. Pas de remarques ?

Comme à l'habitude, les élus qui seraient concernés par une délibération, je vous prie de bien vouloir vous manifester auprès de l'Assemblée et de ne pas participer au vote.

On a retiré la délibération n° 2023-04-06 concernant le ravalement de façade qui mérite un complément.

M. VULTAGGIO étant absent, pour la délibération 2023-04-29 c'est Mme ROUSSEL-SEVILLA qui rapportera cette délibération.

Pour la délibération 2023-04-30, ne participeront pas au vote : L'ensemble des membres de l'association La Croisée. Je les rappelle : Mme BREUIL, M. VULTAGGIO, donc, lorsque Mme ROUSSEL-SEVILLA votera, elle ne votera que pour elle. M. MICHEL, Mme SALAMA, Mme PAUL, M. BRUNEL, Mme FERNANDEZ, Mme BERJON, Mme AJMO-BOOT et M. DUMAGEL.

Et sur la délibération 2023-04-30, sur la Mission locale jeune, Mme PERRET et Mme SALAMA ne pourront pas voter, étant membres de la mission locale jeune.

Et je vous signale qu'une question orale a été déposée par M. Paul GABRIEL, Conseiller Municipal, et elle sera examinée en fin de Conseil Municipal.

Je vous propose, s'il n'y a pas de remarques, d'adopter le procès-verbal du mardi 7 février 2023. Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Le procès-verbal est adopté, je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**I. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par M. le Maire**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 1. Ce sont les informations apportées au Conseil Municipal, relatives aux décisions prises par moi-même ou les élus délégués.

Y a-t-il des remarques sur l'une ou l'autre de ces décisions ? Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**L'ASSEMBLÉE PREND ACTE**

## **2. Modification du règlement budgétaire et financier**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 2, il s'agit de modifier très légèrement le règlement budgétaire et financier qui avait été voté le 27 septembre 2022. Et notamment, de modifier son article 5 relatif à la constitution des provisions. Les provisions sont en effet budgétaires et non semi-budgétaires comme il avait été indiqué dans la version initiale.

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. Adhésion de la Commune de Saint-Gilles à l'Agence France Locale**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 3, Adhésion de la Commune de Saint-Gilles à l'Agence France Locale. Vous le savez, le groupe Agence France locale a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales ou des groupements ou établissements publics locaux.

Les collectivités territoriales et leurs groupements ou les établissements publics locaux sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite des encours de dettes auprès de cette filiale. Donc, la Commune ayant délibéré pour adhérer à ce groupe Agence France locale en décembre 2020, la présente délibération consiste à accorder la garantie des engagements de l'Agence France locale dans les conditions et les limites qui sont décrites dans la délibération et le document qui est joint.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **4. Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2023**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 4. Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2023. Nous avons reçu de la direction générale des impôts, le produit fiscal attendu pour l'année 2023, qui s'élève à la somme de 10 126 614 €. Ce qui vous est proposé encore une fois, cette année, c'est :

- de ne pas modifier le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de le conserver à 57,74 % ;
- de ne pas modifier non plus la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la conserver à 102.14 % ;
- et de conserver, mais c'est une nouveauté cette année, le taux de taxe d'habitation qui était celui de 2019, mais compte tenu, vous le savez, de l'extinction de la taxe d'habitation pour les résidences principales, ce taux ne s'appliquera qu'aux résidences secondaires où la taxe d'habitation reste à percevoir.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Pour ne pas augmenter les taux, je vous remercie.

Sachant que, vous le savez, d'abord, et on peut le regretter, nos concitoyens verront leur taxe foncière valorisée de l'ordre de 6 à 7 % puisque l'Assemblée nationale a décidé, dans le cadre de la Loi de finances, d'augmenter les valeurs locatives qui servent de base à la détermination de ces impôts de, je crois, 7,1 %.

Et vous l'avez vu aussi, bon nombre de communes, certes, dans un contexte particulier et/ou difficile, on ne va pas y revenir, une inflation galopante, des prix de l'énergie qui ne sont plus maîtrisés, une revalorisation du point d'indice, certes normale, de nos fonctionnaires, je crois que la presse s'en est

parfois émue, de nombreuses communes ont décidé d'augmenter leur taux. Je rappelle que la ville de Paris, je crois, que c'est 51 %. De mémoire, Grenoble 25 %, Bordeaux, Lyon, je crois que c'est 13 %. Donc, bon nombre de collectivités ont dû ou ont fait le choix politique d'augmenter leurs taux fonciers.

Une nouvelle fois la Ville de Saint-Gilles, elle, n'augmentera pas les taux comme elle s'y était engagée et vous le savez, nous avons préféré, notamment, réaliser des économies d'énergie. Nous avons préféré réorienter ou accélérer certains investissements, je pense, notamment à la réhabilitation de notre piscine ou à la rénovation complète de notre éclairage public, de façon à faire des économies nécessaires aujourd'hui et de nous permettre de ne pas augmenter les taux.

Donc, je souhaitais quand même insister sur ce choix politique, mais je vous remercie de cette belle unanimité.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5. Modification du règlement d'attribution de l'aide pour le ravalement de façades en centre ancien**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 5. Modification du règlement d'attribution de l'aide pour le ravalement de façades en centre ancien. Et c'est Mme BREUIL qui nous la présente.

**Géraldine BREUIL** : Merci. Il s'agit d'une modification du règlement d'aide aux façades en centre ancien. Il s'avère que nous avons passé un règlement avec une aide conjointe de la Région en 2021. Or, on a de plus en plus de dossiers où des propriétaires font appel finalement à des architectes et on n'avait pas prévu, par manque d'habitude, de financer ces frais de maîtrise d'œuvre.

Donc, ce règlement modificatif vient permettre sur l'aide communale seulement puisque la Région n'est pas impactée, mais sur l'aide communale de financer tout ce qui est maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire frais d'architectes sur les dossiers. C'est quelque chose qui est assez commun sur les aides à la réhabilitation, de financer à la fois les travaux, mais aussi d'appliquer ce taux de financement à la maîtrise d'œuvre, aux frais d'architecte et études menant à la réalisation des travaux. Il s'agit de cette modification-ci et il vous est demandé d'approuver cette attribution des aides.

**Eddy VALADIER** : Merci, Mme BREUIL. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6. Projet non présenté**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 6. Elle a été retirée et sera présentée au prochain Conseil Municipal.

### **7. Rénovation des devantures par les commerçants en centre ancien – Attribution de subventions**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 7. Rénovation des devantures commerciales par les artisans-commerçants en centre ancien – Attribution de subventions, et c'est toujours Mme BREUIL.

**Géraldine BREUIL** : Oui, donc, jusqu'au 23 février 2022, c'est deux projets qui ont été réputés éligibles au dispositif d'aide aux devantures commerciales et donc, d'aides aux enseignes, pour une installation nouvelle qui est la couturière dans l'îlot face à l'abbatiale. On lui attribue une aide à hauteur de 50 % du montant des frais des travaux d'enseigne, soit 1 171,87 €, et puis un autre projet de devanture et d'enseigne sur le restaurant la Restanque sur les quais le secteur en pleine mutation ces temps-ci pour un projet pour une subvention de 4 262 €. Il vous est demandé d'approuver ces deux subventions.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8. Sortie de biens de l'inventaire communal**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 8. Il convient de sortir des biens de l'inventaire communal. Un tracteur Renault et un Citroën Cactus.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9. Cession de véhicules suite à leur mise aux enchères**

**Eddy VALADIER** : La délibération n° 9, consécutive de la précédente. Il vous est proposé, après mise aux enchères, de céder le tracteur Renault pour un prix de vente de 6 930 € et le Citroën cactus pour un prix de vente de 8 433 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10. Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Passation d'avenants**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 10. Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité de nos deux écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Passation d'avenants et c'est M. GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA** : Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral de Saint-Gilles qui était conclu en septembre 2021 et décembre 2021. À la suite de certains aléas, des avenants doivent être conclus.

Alors, tout d'abord, concernant le lot 2 des constructions gros œuvres. L'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires, à savoir la démolition des gaines techniques premier et deuxième niveaux. De même, la réalisation des travaux de l'école maternelle nécessite de déplacer la cour de cette école à la place de la zone de chantier et le déplacement d'un portail, la création d'un local fermé pour le stockage des équipements de l'école maternelle, et la modification des cloisonnements entre les écoles et le chantier. Ces prestations doivent faire l'objet d'un avenant n° 3 d'un montant de 9 740 € hors-taxes.

La totalité des avenants 1, 2, et 3 augmente le marché de 9,25 %.

Ensuite, lot 4, menuiserie extérieure. La découverte sur le chantier de la nécessité d'installer des parties opaques constituant les deux murs rideaux des cages d'escalier doit faire l'objet d'un avenant n° 1 d'un montant de 5 086,96 € hors-taxes, entraînant une augmentation du marché de 1,07 %.

Lot n° 6, métallerie serrurerie. L'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires. En particulier, celle de compléter la clôture pare-pierre avec portillon permettant l'accès à la toiture de la maternelle et de remplacer le portail prévu coulissant situé entre les deux cours d'école. Donc, ces prestations n'ont pas été décrites au Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), mais leur mise en œuvre est primordiale pour éviter d'altérer l'étanchéité de la toiture. Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant n° 2 d'un montant de 4 896 € hors-taxes.

La totalité des avenants va augmenter le marché de 1,92 %.

Lot n° 7, cloisons plafonds peintures. L'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires. En particulier, celles relatives au rebouchage, calfeutrement, protection coupe-feu et habillage des gaines techniques existantes pour cette classe et des modifications de la gaine technique de la première classe. Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant n° 2 d'un montant de 20 179 € hors-taxes entraînant une augmentation du marché de 4,67 %. La totalité des avenants 1 et 2 va augmenter le marché de 6,47 %.

Lot n° 10, électricité. En l'absence de titulaire du lot photovoltaïque, c'est l'électricien qui doit se substituer à cette entreprise pour passer les câbles entre la toiture et le tableau électrique. Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant n° 4, d'un montant de 2 744 € entraînant une augmentation du marché de 0,78 %, la totalité des quatre avenants a augmenté ce lot de 2,66 %.

Lot 11, chauffage climatisation. Les démolitions par le gros œuvre des gaines techniques du premier et deuxième étages pour réaliser les dessertes en électricité et ventilation du troisième étage nécessitent la dépose de deux radiateurs et le rebouchage du réseau de chauffage pour sa mise en service. Cette modification doit faire l'objet d'un avenant n° 3 d'un montant de 850 € hors-taxes.

Lot n° 14. Façade. À l'issue de la démolition des bâtiments du rez-de-chaussée entre l'école élémentaire et les anciens logements de fonction, l'état du mur désormais apparent nécessite un redressage et un enduit conduisant à un avenant n° 1 d'un montant de 1 105 € hors-taxes.

Il vous est donc proposé de valider tous ces avenants.

**Eddy VALADIER** : Merci, GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11. Création d'emplois permanents.**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 11, création d'emplois permanents, et c'est Mme TUDELA.

**Dominique TUDELA** : Oui, merci. C'est une délibération qui est courante qui s'invite au fur et à mesure de la vie de notre collectivité, au fur et à mesure des départs et mouvements du personnel. Là, ça touche pas mal de postes qui concernent des directions différentes. Cabinet du maire, services techniques, direction générale des services, direction des ressources et des moyens et direction de l'éducation et de l'enfance également. Vous avez le tableau qui est joint à cette délibération et qui représente 11 créations d'emplois permanents.

**Eddy VALADIER** : Merci. Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **12. Recrutement d'un vacataire**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 12, recrutement d'un vacataire, c'est toujours Mme TUDELA.

**Dominique TUDELA** : Dans l'esprit d'ajustement des ressources à nos moyens et suite au départ à la retraite d'un agent du CTM au 31 mai 2023, il est proposé le recrutement d'un vacataire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, afin de réaliser une partie de ses missions, les missions de ce dernier donc, à savoir, la gestion des fuites des fontaines publiques, donc du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 décembre 2024.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **13. Signature d'un avenant au cahier des charges de la concession du port de Saint-Gilles avec Voies navigables de France**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 13, signature d'un avenant au cahier des charges de la concession du port de Saint-Gilles avec Voies navigables de France et c'est Mme PERRET.

**Delphine PERRET** : Merci. La Commune est concessionnaire du bassin fluvial de Saint-Gilles jusqu'au 31 décembre 2026. En 2018, la Collectivité a souhaité renforcer les capacités du port en procédant à l'installation d'un pont flottant de 95 m linéaires permettant l'accueil de 12 bateaux supplémentaires.

Afin de mettre à jour les données relatives aux ouvrages et équipements inclus dans le périmètre de la concession en intégrant ce ponton flottant créé, il convient de modifier par avenant, le cahier des charges de la concession du bassin nautique fluvial de Saint-Gilles sur le domaine public fluvial des voies navigables de France.

**Eddy VALADIER** : Merci. Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **14. Bilan sur les cessions et les acquisitions – Année 2022**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 14, délibération annuelle sur les cessions et les acquisitions réalisées au cours de l'année 2022, mais que vous avez vues en Conseil Municipal.

Est-ce que ça appelle des remarques de votre part ? Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **15. Régularisation foncière – Chemin des Lilas**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 15. Régularisation foncière – Chemin des Lilas, et c'est M. Frédéric BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : Cette délibération, afin d'approuver la prise en compte de l'anomalie cadastrale sur les chemins des Lilas du lotissement Saint-Jean et d'entériner le fait que la parcelle, un espace triangulaire d'environ 88 m<sup>2</sup>, cadastrée section M, n° 38 22, fait partie de la propriété de la SARL Terres du Sud.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL.

Des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **16. Vente d'un bien communal situé 22, rue Rouget de l'Isle à SAINT-GILLES**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 16. Vente à M. SANCHEZ Guillaume, d'un bien communal situé 22, rue Rouget de l'Isle à Saint-Gilles, c'est toujours M. BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : Dans cette délibération, afin d'approuver la cession à M. Guillaume SANCHEZ du bien communal 22, rue Rouget de l'Isle. Cet immeuble, d'une emprise d'environ 84 m<sup>2</sup>, est déclaré d'insalubrité irrémédiable depuis le 5 mars 2013. La structure de cet immeuble a bougé, le toit s'est effondré, la végétalisation envahissante a provoqué l'éboulement d'une partie de l'escalier. La Commune a donc mis cet immeuble en vente par voie d'affichage pendant un mois, du 17 janvier au 17 février 2023. M. SANCHEZ Guillaume résidant au 22, rue Rouget de l'Isle, propriétaire de l'autre partie de l'immeuble, souhaite donc se porter acquéreur dudit immeuble pour un prix de 1 000 €. C'est la seule offre pour cette vente. Ce dernier souhaite donc restaurer cet immeuble à court terme, structurellement lié à la partie dont il est propriétaire afin de cesser cette dégradation.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL.

Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **17. Vente d'un bien communal situé 14, rue Baudin à SAINT-GILLES**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 17. Vente à M. BAGALI d'un bien communal situé 14, rue Baudin à Saint-Gilles et c'est toujours M. Frédéric BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : Encore une vente d'immeubles de ce type. À l'issue d'une procédure de biens sans maître, ce bâtiment fait partie du domaine communal depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Là aussi, l'immeuble est en piteux état, l'effondrement d'une poutre a entraîné un sinistre sur l'immeuble voisin, des chutes de parties de génoise ainsi que l'insalubrité due aux pigeons et autres nuisibles.

Comme pour la vente précédente, une mise en vente par voie d'affichage du 17 janvier au 17 février a été réalisée, M. BAGALI résidant boulevard des Remparts à la Calmette a proposé l'offre la plus élevée pour se porter acquéreur dudit immeuble pour un montant de 8 000 €.

**Eddy VALADIER** : Merci.



Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **18. Signature de la convention annuelle 2023 entre la Ville de Saint-Gilles et l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 18. C'est la signature de la convention annuelle 2023, entre la Ville de Saint-Gilles et l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne. C'est toujours M. BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : Comme chaque année, depuis 2003, l'agence d'urbanisme et de développement des Régions Nîmoise et Alésienne conseille la Ville de Saint-Gilles dans ses réflexions en matière d'aménagement de son territoire d'urbanisme. Pour la Commune, pour cette année, l'agence d'urbanisme poursuivra en 2023 l'élaboration d'un plan vélo avec les propositions d'aménagement cyclable d'axes intégrant l'ensemble des modes de déplacement. Le montant de la participation financière pour la Ville de Saint-Gilles s'élève à 300 €.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **19. Prise en charge par la commune des Voies, Réseaux et Divers (VRD) du lotissement situé Chemin Coupo Santo**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 19. Prise en charge par la Commune des Voies, Réseaux et Divers (VRD) du lotissement situé Chemin Coupo Santo. Et c'est toujours Frédéric BRUNEL, adjoint au maire qui vous l'expose.

**Frédéric BRUNEL** : L'ensemble des lots de ce petit lotissement sont tous bâtis. Donc, il est proposé par l'ensemble des propriétaires de céder gratuitement à la Ville, l'ensemble des coindivisaires composant la voirie et les réseaux.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **20. Aménagement véloroute ViaRhona – Convention de financements des études et**

## travaux avec la Communauté de communes Beaucaire/terre d'Argence (CCBTA)

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 20. Aménagement de la véloroute ViaRhona – Convention de financements des études et travaux avec la Communauté de communes Beaucaire/terre d'Argence (CCBTA). C'est M. BRUNEL qui poursuit.

**Frédéric BRUNEL** : Eh bien, voilà, la ViaRhona arrive à nous. Pour ce faire, il est proposé un partenariat avec la CCBTA qui en assure la maîtrise d'ouvrage, de réaliser le tronçon entre les communes de Bellegarde et de Saint-Gilles jusqu'au point d'Espeyran, soit un tronçon de 15,4 km.

Cette voie verte relèvera de la gestion du Département via une future convention.

Le coût total des études et travaux est estimé à 2 885 125 € hors-taxes, dont la FEDER pour 308 000 €, la Région Occitanie pour 288 512,50 €, l'État pour 600 000 €, le CNR pour 246 050 €, le Conseil départemental pour 721 281,25 €. 50 % du solde sera réparti entre la CCBTA et la Commune de Saint-Gilles au prorata du linéaire aménagé sur le territoire de la commune de Bellegarde et de Saint-Gilles. Le cahier prévisionnel de mise en œuvre de ce projet devrait débuter au second trimestre de l'année 2023, pour une finalisation du chantier au premier semestre 2024.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **21. Renouvellement de la convention entre la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et la Ville de Saint-Gilles relative à la communication des rapports de visite de la Ville sur la décence des logements**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 21. C'est le renouvellement de la convention avec la MSA et la Ville sur les communications des rapports de visite de la Ville sur la décence de nos logements et c'est Mme BREUIL.

**Géraldine BREUIL** : Merci. Du fait de la loi Alur de 2014, qui introduit un dispositif de conservation des loyers des allocations de logement familial et des allocations de logement social pour inciter les bailleurs de logements non décents à effectuer des travaux nécessaires à leur mise en conformité, nous avons, nous Ville de Saint-Gilles, la possibilité de signer une convention avec la MSA, qui a pour objet d'habiliter la Ville à vérifier les critères de décence des logements, à dresser des constats qui sont communiqués à la MSA et dès lors le blocage des aides au logement versées par la MSA et de déterminer la mise en œuvre pour l'établissement des constats de décence des logements dans la convention qui est jointe à cette présente délibération pour lutter principalement et simplement contre les marchands de sommeil.

**Eddy VALADIER** : Merci, Mme BREUIL.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **22. Réhabilitation et extension de l'école maternelle Les Calades – Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'année 2020**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 22. Il s'agit d'approuver le compte-rendu annuel de l'année 2020 pour l'école Les Calades.

**Dominique TUDELA** : Oui, merci. Le délai des garanties réglementaire étant passé, nous pouvons maintenant présenter le CRAC de clôture de la réhabilitation extension de l'école des Calades. Cette école est maintenant en fonctionnement depuis sa réhabilitation et son extension depuis 2020. Elle fonctionne très bien et les usagers en sont contents notamment au niveau du confort. Ce qu'il faut retenir de ce CRAC, c'est le coût total qu'a coûté l'opération, je rappelle, 1 320 180 € hors-taxes.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **23. Association EUREK'ART – Demande de subvention**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 23. Association EUREK'ART, c'est une demande de subvention et c'est Mme BREUIL.

**Géraldine BREUIL** : Comme il faudra le noter dans les agendas, le festival ACTE#3 se déroulera les 2 et 3 juin 2023 au château d'Espéyran cette année. L'association EUREK'ART, en partenariat avec le château d'Espéyran et Édith et Pollux organisera une randonnée spectacle intitulée « Gardarem lo Moral » avec la compagnie Alegria Kryptonite.

Considérant que ce projet s'articule autour d'une résidence d'artistes, d'une sortie de résidence, d'une conférence sur la biodiversité, d'une grande veillée et implique divers acteurs de la vie locale dont les associations, les sites patrimoniaux, mais également les habitants saint-gillois dans un objectif de promouvoir la biodiversité, lors de ce festival ACTE, la Commune de Saint-Gilles est sollicitée pour verser une subvention à hauteur de 1 000 € à l'association EUREK'ART afin de participer à ce beau projet.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Eddy VALADIER** : Voilà, donc, rendez-vous le 19 avril aux halles pour en savoir plus. Ça sera ACTE#3, M. BRUNEL ? Non ?

**FRÉDÉRIC BRUNEL** : (*Hors micro*) sur le thème de l'eau.

**Eddy VALADIER** : Sur le thème de l'eau. Merci beaucoup.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **24. Rénovation de la piscine municipale de Saint-Gilles – Demande de subvention auprès des différents partenaires**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 24. Rénovation de la piscine municipale de Saint-Gilles. Il s'agit des demandes de subvention à faire :

- à l'État, au titre du fonds vert, pour 690 000 € ;
- au Département du Gard pour 460 000 € ;
- à l'Agence Nationale du Sport pour 430 000 €.

Le reste à charge pour la Ville étant de 720 000 €, pour un coût total de 2 300 000 €. Sachant que nous avons reçu la semaine dernière la notification d'aide financière de l'Agence Nationale du Sport. Donc, c'est un dossier qui, y compris financièrement, est bien parti.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **25. Travaux de modernisation du réseau d'éclairage public (objectif 100 % LED) – Demande de subvention auprès des différents partenaires**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 25. Travaux de modernisation de notre éclairage public. Nous en avons parlé ensemble. Il s'agit d'avoir un éclairage public 100 % LED à l'horizon de début 2024. Avec un coût prévisionnel de travaux de 2 200 000 €, une aide attendue de l'État de 660 000 € au titre du fonds vert, de 308 000 € au titre du fonds de concours de Nîmes Métropole.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **26. Signature d'une convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été » 2023 et d'une convention de partenariat passeport été 2023**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 26. Signature d'une convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été » 2023 et d'une convention de partenariat pour ce fameux passeport été 2023, et c'est Mme Berta PEREZ qui vous la présente.

**Berta PEREZ** : Merci. On a pour habitude de présenter toutes les années cette délibération. À nouveau, cette année, la Ville de Saint-Gilles souhaite en faire bénéficier les jeunes de la Commune, âgés de 13 à 23 ans. C'est le passeport été qui est mis en œuvre par la Ville de Nîmes. Pour 2023, la Ville s'engage sur l'achat de 80 passeports, c'est ce qu'on a vendu l'année dernière au coût prévisionnel de 62 € par passeport, celui-ci étant revendu 27 € aux participants et il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **27. Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 27. Il s'agit de créer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), considérant que la Zone de sécurité prioritaire (ZSP), qui avait remplacé ce CLSPD, ne fonctionne plus.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **28. Versement d'une subvention à l'Amicale des Chasseurs saint-gillois et la Commune de Saint-Gilles pour la régulation des pigeons de ville**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 28. Le versement d'une subvention à l'Amicale des Chasseurs saint-gillois de la Commune de Saint-Gilles pour la régulation des pigeons de ville et c'est M. GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA** : Oui, la Ville a fait appel à l'Amicale des chasseurs saint-gillois afin de réguler de façon proportionnée et, à terme, d'éloigner du centre-ville et du centre historique par voie de piégeage et d'élimination la multiplication des pigeons. Cette action a permis de limiter de façon significative les préjudices occasionnés par les pigeons en termes de salubrité publique.

Suite à une omission des services communaux, la convention n'a pas été renouvelée en 2022, malgré l'intervention de l'Amicale des chasseurs pour la régularisation des pigeons et de fait, n'ont pas conduit au versement de la subvention correspondante pour l'année 2022 et qu'il convient de régulariser cet oubli pour 2023. Il vous est donc proposé de valider cette subvention.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. GARCIA.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **29. Lions Club Saint-Gilles Littoral – Demande de subvention**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 29. Le Lions Club Saint-Gilles Littoral, c'est une demande de subvention et c'est Mme ROUSSEL-SEVILLA qui va nous la présenter.

**Vanessa ROUSSEL-SEVILLA** : Considérant que le Lions Club Saint-Gilles littoral organise chaque année des actions en soutien aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et accompagne ainsi les Saint-Gillois dans la lutte contre cette maladie ; considérant qu'à ce titre, le Lions Club Saint-Gilles littoral sollicite la Commune de Saint-Gilles afin d'obtenir une subvention ;

Le Conseil Municipal, vu les éléments exposés ci-dessus, décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à accorder une subvention d'un montant de 1 000 € au Lions Club Saint-Gilles littoral, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Eddy VALADIER** : Merci. André, tu es toujours membre du Lions ? Donc, tu ne prendras pas part au vote, s'il te plaît. Mme PERRET, non plus. Y a-t-il d'autres membres du Lions Club Saint-Gilles littoral ? Non ? Donc, vous noterez dans le compte-rendu que Mme PERRET et M. LAMY ne prennent pas part au vote.

Ceci étant, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **30. Individualisation des subventions allouées au titre des dispositifs partenariaux pour l'année 2023**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 30. Individualisation des subventions allouées au titre des dispositifs partenariaux pour l'année 2023. Il s'agit d'individualiser :

- pour l'association « T'es in, t'es bath », 1 200 € ;
- pour EDAR, les actions chantiers éducatifs, 6 000 € ;
- pour le CIDFF du Gard, 1 600 € ;
- pour les petits débrouillards, au titre de deux actions : le Repair café, le Club sciences, la proposition 2023, une aide de 1 500 € ;
- pour l'association Samuel Vincent, 24 000 € ;
- pour la Mission locale jeune, 20 000 € ;
- pour l'association La Croisée, 55 000 € ;
- pour le CDAD points de justice quartier Sabatot, 500 € ;
- pour la Mission locale jeune sur un volet sensibilisation à la citoyenneté, la somme de 500 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie. Et Mme SALAMA et Mme PERRET n'ont pas pris part au vote comme nous l'avions signalé et puis, les autres élus pour La Croisée.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **Questions orales**

**Eddy VALADIER** : Je crois qu'on a épuisé l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Je vous remercie pour l'unanimité de vos votes. Et comme je vous l'avais signalé, une question écrite a été transmise par M. Paul GABRIEL, à qui je vais laisser la parole.

**Paul GABRIEL** : Merci, M. le Maire. Donc, il semblerait que la réalisation du nouveau musée a pris du retard par rapport au planning initial, pourriez-vous nous faire un point d'étape à ce sujet ? Par ailleurs, le musée existant étant actuellement fermé, ne pensez-vous pas dans l'attente de la construction du nouveau musée qu'il pourrait être opportun de le rouvrir afin de permettre aux touristes de bénéficier d'une offre supplémentaire quand ils font le choix de venir à Saint-Gilles ? Ce qui engendrerait également de nouvelles recettes pour la Ville.

Je vous remercie.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. GABRIEL. M. le Conseiller Municipal, la Ville de Saint-Gilles possède des collections de musées, aujourd'hui conservées dans un immeuble d'habitation historique appelée Maison Romane. Cet édifice, s'il présente un grand intérêt architectural, s'adapte mal aux besoins d'un musée, que ce soit en termes de mise en valeur de nos collections ou de leur conservation.

Au-delà des conditions de confort minimal qu'il offre aux visiteurs et aux agents du service patrimoine, il ne permet plus de respecter les normes et les réglementations en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurité incendie. De plus, les installations électriques sont malheureusement vétustes. C'est dans ce contexte qu'il a dû être fermé au public et que la Ville s'est orientée vers la construction d'un nouveau musée au-dessus du Cellier des Moines en plein cœur de l'abbaye de Saint-Gilles.

Après une phase de définition de nos besoins, en collaboration avec la DRAC, et d'un concours, le cabinet d'architecte W ARCHITECTURE a été retenu. À cette date, l'avant-projet détaillé est en cours de finalisation pour être présenté à la Ville dans les prochaines semaines, il me semble au mois de mai, me confirmera Mme BREUIL, avant l'été sans aucun doute.

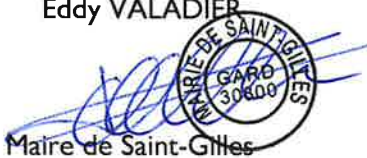
C'est à ce moment-là que les caractéristiques du projet seront établies et que le coût réel d'objectifs sera connu. Il conviendra par la suite d'avoir une parfaite visibilité financière avec nos partenaires. C'est dans ce contexte que la réouverture du vieux musée n'apparaît pas opportune compte tenu des coûts engendrés et des bénéfices obtenus.

Je vous remercie.

26 avril, me dit Mme BREUIL, nous en saurons un petit peu plus à cette date-là.

Mesdames, Messieurs, ce Conseil Municipal étant terminé, il me reste à vous souhaiter une bonne et excellente soirée et à très bientôt.

La séance du Conseil Municipal est close à 19h45.

Eddy VALADIER  
  
Maire de Saint-Gilles

Joel PASSEMARD

Secrétaire